

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2407165N du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 18/11/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 237, en Lettres modernes, de la composante IUT de Béziers est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

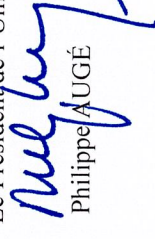
Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BARON	MATHILDE	AGREGE	Espagnol
M.	BESSIERES	VIVIEN	MCF	09
M.	DESROUSSEAUX	PIERRE ANTOINE	AGREGE	Mathématiques
Mme	GRENIER	SANDRINE	MCF	01
Mme	MOGUET	MARIE FRANCOISE	MCF	06

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 18/11/2024

Le Président de l'Université de Montpellier,



Philippe AUGÉ